

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RICHWILLER
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois le douze du mois de janvier à vingt heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de madame Christiane BELZUNG, vice-présidente,

Présents : 12 membres sur 17 en exercice :

Monsieur Vincent HAGENBACH, Président,

Madame Christiane BELZUNG, madame Geneviève SANNER, madame Antoinette ZIMMERER, madame Agnès BLECHARZ, madame Khady TANDINE FALL, monsieur Gérard RICOU, monsieur Jean-Pierre EPP, membres élus.

Madame Rachel GRIENEISEN, madame Magalie FRANQUET, madame Dominique BLANGENWITSCH, madame Annick REIBEL, membres nommés.

Excusés : 1 membres élus, 4 membres nommés et 3 membres associés :

Monsieur Jean-Claude GRIENENBERGER, membre élu.

Madame Francine FLICK, monsieur Benoît WIOLAND, madame Sonja DEUX et madame Marie-Blanche SCHNEBELEN, membres nommés,

Mesdames WARNANT SAIDI et MARGARITI, assistantes sociales, membres associés

Secrétaire :

Madame Dominique BLANGENWITSCH

Monsieur le Maire et madame BELZUNG souhaitent une excellente année 2023 aux membres présents

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal du 06.10.2022,**
2. **Attribution de bons alimentaires :**
 - a) **Validation des bons alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale :**
3. **Nombre de demandeurs d'emploi à Richwiller**
4. **Points divers**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022 :**

Le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022 ne fait l'objet d'aucune observation ou remarque. Il est adopté à l'unanimité.

Les membres du CCAS signent le feuillet n° 252 du registre des délibérations.

2. **Attribution de bons alimentaires :**

- a) **Validation des bons alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale :**

Madame Christiane BELZUNG informe les membres du CCAS que des bons alimentaires ont été attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale en raison du caractère d'urgence des situations rencontrées par les personnes concernées :

Colis alimentaire du 30 octobre 2022 : Cas n° 07-2021 (AS)

Le 29 novembre 2022, madame Mélaz SAIDI, assistante sociale du secteur nous informe de la situation suivante :

Cette situation a déjà été évoquée lors des derniers CCAS. Madame est bénéficiaire du RSA et de la prime d'activité, elle ouvre droit à l'allocation logement. Elle est suivie par un conseiller emploi de Réagir dans le cadre du RSA. Des bilans de compétences et de remise en confiance ont été effectués afin d'encourager madame dans ses recherches d'emploi.

Elle a réglé la somme de 66.00 € auprès de son fournisseur d'énergie en plus de sa mensualité. Une demande d'aide financière FSL Energie va être sollicitée par l'assistante sociale pour régulariser sa facture d'impayée de 664.00 €.

La situation financière est la suivante :

RESSOURCES		DEPENSES	
Chômage	83.00€	Loyer	370.00€
Prestations sociales RSA	167.76€	Electricité	40.00€
Prestations familiales (PPA)	133.33€	Assurance habitation	20.00€
		Assurance véhicule	58.00€
		Téléphonie	40.00€
		Indus CAF	81.75€
		Dépense exceptionnelle	66.00€
Total	384.09€	Total	675.75€
Allocation logement : 272.00€			

Mesdames BELZUNG et COUTO ont rencontré l'intéressée. Madame n'a plus aucune liquidité sur son compte, en attendant le versement de ses prestations un colis alimentaire lui a été délivré.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution du colis alimentaire du 30 octobre 2022.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,

- *Entérinent l'attribution du colis alimentaire du 30 octobre 2022,*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2022.*

Colis alimentaire du 7 octobre et du 15 novembre 2022 : Cas n° 7-2022 (BA)

Le 25 octobre 2022, monsieur Olivier CHAMBERLIN remplaçant de madame WARNANT, assistante sociale du secteur nous informe de la situation suivante :

Madame est veuve. Elle est âgée de 63 ans, elle est domiciliée dans un logement social à Amélie II. Madame est actuellement bénéficiaire d'une petite pension de réversion et d'un complément RSA. Elle prépare la liquidation de sa retraite qui est estimée à ce jour à 209.00€. L'augmentation des provisions de charges de 64.00€ pour le chauffage déséquilibre son budget et ne lui permet plus de couvrir les besoins de première nécessité.

La situation financière du mois d'octobre est la suivante :

RESSOURCES		DEPENSES	
Retraite et pension	264.00€	Loyer	255.85€
RSA -RSA socle	220.82€	Charges locatives	154.78€
		GAZ	64.00€
		Electricité	40.00€
		Téléphone - Internet	23.00€
		Assurances – Ass. Habitation	10.00€
		Assurances – Ass. Personnelle privé	20.00€
Total	484.82€	Total	567.63€
Allocation logement : 224.00€			

Mesdames BELZUNG et COUTO ont rencontré l'intéressée pour faire le point sur la situation.

Un pass joker pour l'abonnement SOLEA lui a été délivré ainsi que 2 colis alimentaires pour les 7 octobre et 15 novembre 2022.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution des colis alimentaires du 7 octobre et 15 novembre 2022.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,

- *Entérinent l'attribution des colis alimentaires du 7 octobre et du 15 novembre 2022,*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2022.*

Colis alimentaire du 15 novembre 2022 – Cas n° 9-2019 (YH)

Cette situation a déjà été évoquée lors des derniers CCAS. Le 3 novembre 2022, madame Anne NGO BEBGA, remplaçante de madame Mélaz SAIDI, assistante sociale de secteur nous informe que la situation de madame reste inchangée et qu'elle souhaite la poursuite de l'aide alimentaire afin de stabiliser son budget.

La situation financière du mois d'octobre 2022 :

RESSOURCES		DEPENSES	
Prestations Familiales -AF	132.00€	Loyer	195.00€
Prestations Familiales - ASF	231.98€	Electricité	52.97€
RSA	530.30€	Gaz	139.00€
		Eau - Assainissement	65.00€
		Téléphone – Internet	55.00€
		Assurances – Habitation	18.00€
Total	894.28€	Total	524.97€
Allocation logement : 445.00€ suspendue depuis le 7 juillet 2022			

L'intéressée nous a déposé une demande de logement social et a contacté les différents bailleurs sociaux. Compte tenu de ces éléments un colis alimentaire lui a été délivré le 15 novembre 2022.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution du colis alimentaire du 15 novembre 2022.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,

- *Entérinent l'attribution du colis alimentaire du 15 novembre 2022,*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2022.*

Colis alimentaire du 30 novembre 2022 – Cas N° 8-2022 (EE)

Le 22 novembre 2022, monsieur Olivier CHAMBERLIN, remplaçant de madame Mélaz SAIDI assistante sociale du secteur nous informe de la situation suivante :

Madame est âgée de 56 ans, elle est divorcée et a 5 enfants. Le plus jeune âgé de 21 ans vit avec elle, il est à la recherche d'emploi.

L'intéressée est bénéficiaire d'une RQTH. Elle est en recherche d'emploi suite à un CDD de 6 mois qui a pris fin en septembre 2022. Depuis la fin de son contrat la situation s'est fortement dégradée.

Madame n'a touché que 68.00€ d'allocation de retour à l'emploi alors que son droit est estimé à 296.00€ par mois. La demande de RSA faite début novembre n'est pas encore traitée par la CAF.

Les droits à l'allocation logement de 156.00€ sur le mois d'octobre sont descendus à 25.00€ et la prime d'activité de 155.00€ pour le mois d'octobre est de 74.00€ à compter de novembre. La totalité des charges dues par l'intéressée sont de ce fait impayées et le reste à vivre ne permet pas de couvrir les besoins alimentaires.

La situation financière du mois de novembre est la suivante :

RESSOURCES		DEPENSES	
Chômage – Allocation retour emploi ARE	68.00€	Loyer	570.00€
RSA Prime d'Activité	74.09€	Charges	50.00€
		Electricité	98.00€
		Téléphone - Internet	50.00€
		Assurance – Ass habitation	24.00€
		Autres charges - Transport	30.00€
Total	142.09€	Total	822.00€
Allocation logement : 25.09€			

Mesdames BELZUNG et COUTO ont rencontré l'intéressée le 29 novembre 2022.

Compte-tenu de la situation un colis alimentaire ainsi que 4 tickets de bus pour se rendre à l'agence Pôle Emploi lui ont été délivrés.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution du colis alimentaire du 30 novembre 2022.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,

- *Entérinent l'attribution du colis alimentaire du 30 novembre 2022.*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2022.*

Bons alimentaire n° 130-131/2022 de 75€ et un colis alimentaire – Cas n° 9-2022 (PY)

Le 24 novembre 2022, madame Elsa MATHURIN, assistante sociale d'ALEOS, nous informe de la situation suivante :

Un couple composé de 2 adultes et la maman de madame.

Cette famille bénéficie d'une prise en charge au sein du dispositif « réfugiés Ukraine » d'ALEOS depuis le 20 juillet 2022.

Monsieur a dû faire face à la fin de son contrat de travail de ce fait l'allocation dont ils bénéficiaient, l'ADA, a été réduite de moitié.

La famille percevait environ 1000.00 € soit 355.00 € par personne. Toutefois avec le changement opéré par l'OFFI le montant est inférieur à ce jour.

Une demande d'APL est en cours.

En ce qui concerne le loyer une participation est demandée mais la famille n'a pas de ressources suffisantes.

La situation financière du mois de novembre est la suivante :

RESSOURCES		DEPENSES	
ADA pour les 3 personnes (355€ par personnes)	1065.00€	Assurances habitation	12.00€
		Téléphone	40.00€
TOTAL	1065.00€	TOTAL	52.00€

Compte-tenu de la situation et en accord avec Monsieur le Maire, madame BELZUNG a délivré deux bons alimentaires de 75.00 € chacun.

Un colis alimentaire a été délivré le 13 décembre 2022.

Madame BELZUNG et Monsieur le Maire demande de faire le point sur la situation.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution des bons alimentaires n° 130-131/2022 de 75.00 € chacun et le colis alimentaire du 13 décembre 2022.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,

- Entérinent l'attribution des bons n° 130-131/2022 d'une valeur de 75. € chacun.
- Entérinent l'attribution du colis alimentaire du 13 décembre 2022.
- Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2022.

Bon alimentaire n° 129/2022 de 80.00€ et colis alimentaire – Cas n° 10-2022 (MS)

Le 7 décembre madame Mélaz SAIDI, assistante sociale du secteur nous informe de la situation suivante :

Une jeune femme âgée de 25 ans, célibataire, avec à sa charge un bébé de 6 mois. Madame est bénéficiaire du RSA et de la prime d'activité, elle ouvre droit à l'allocation logement à la PAJE.

Elle bénéficie d'un accompagnement au sein de la PMI pour son enfant. Elle nous sollicite pour une aide alimentaire car ce mois, elle n'a pas perçu son droit au RSA ni à la prime d'activité. Lorsqu'elle était enceinte elle n'a pas bénéficié des IJ de la CPAM. Un rappel a été effectué en septembre et la somme a été prise en compte dans la déclaration trimestrielle. Avec cette somme elle a remboursé des proches et payé des articles et mobiliers manquants pour son fils. Elle n'avait aucune idée des conséquences de ce rappel.

Madame est salariée à hauteur de 2 heures par semaine et ce salaire ne suffit pas à répondre à l'ensemble des besoins alimentaires ni même à régler les charges fixes.

Elle a pris contact auprès de l'assistante sociale de la CAF pour rétablir les droits au RSA. Il semble que cela ne pourra être possible compte tenu de l'activité salariée de celle-ci.

La situation financière de décembre 2022 :

RESSOURCES		DEPENSES	
PAJE	182.00€	Loyer	380.00€
		Electricité	30.00€
		Assurance – Habitation	15.00€
		Téléphonie	30.00€
		Mutuelle	38.00€
Total	182.00€	Total	493.00€
Allocation logement : 394.00€			

Mesdames BELZUNG et COUTO ont rencontré l'intéressée le 9 décembre 2022.

Un bon alimentaire de 80.00 € lui a été délivré le jour même. Et un colis alimentaire a été livré le 13-12-2022.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution du bon alimentaire n° 129/2022 de 80.00 € et le colis alimentaire du 13 décembre 2022.

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité,

- *Entérinent l'attribution du bon n° 129/2022 d'une valeur de 80. € chacun.*
- *Entérinent l'attribution du colis alimentaire du 13 décembre 2022.*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2022.*

3. Nombre de demandeurs d'emploi à Richwiller

Madame BELZUNG présente aux membres du CCAS le compte-rendu du nombre de demandeurs d'emplois résidants à RICHWILLER :

Mois	Demandeurs	Hommes	Femmes	Indemnisables	Non Indemnisés
Octobre	178	92	86	131	47
Novembre	176	88	88	144	32
Décembre	176	91	85	138	38

4. Points divers :

Banque alimentaire :

La quantité de denrées alimentaires récoltée au groupe scolaire Eugène Wacker a été importante. Madame BELZUNG remercie l'ensemble des enseignants.

Situation des réfugiés Ukrainiens :

Monsieur le Maire en profite pour remercier l'ensemble des enseignants pour l'accueil réservé aux jeunes ukrainiens scolarisés sur la commune, ils ont été très bien intégrés au groupe scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du CCAS des situations suivantes :

- Il s'agit d'une jeune femme et de sa fille âgée de 4 ans. Madame a intégré les services de la commune comme agent d'entretien et sa fille est scolarisée dans la commune. Elle occupe un logement social dans la commune.
- Il s'agit d'une famille composée d'un couple, de leur enfant âgé de 17 ans et de la grand-mère. Leur ville d'origine a été complètement détruite. Ils ont dû être relogés en novembre 2022 puisque les logements attribués lors de leur venue ont dû être libérés avant la trêve hivernal. Ils ont été relogés dans la commune par un particulier. Depuis le 10 janvier 2023 la famille a trouvé un logement ALEOS sur Wittelsheim. Monsieur travaille actuellement à la commune comme agent technique pour un contrat de 6 mois. Il a été très bien intégré par l'équipe technique. Madame travaille dans une entreprise de la commune. Leur fils est scolarisé au lycée à Wittelsheim.
- Il s'agit d'une jeune femme et de son fils qui sont revenus depuis peu. Leur ville vient de subir un bombardement ayant entraîné la mort de plus de 40 civils. Ils sont logés chez un particulier de la commune. Madame travaille à la commune comme agent d'entretien depuis le 1^{er} janvier 2023. Un logement ALEOS peut lui être attribué puisqu'elle a un emploi. Son fils est au groupe scolaire de Richwiller et a très bien été intégré.
- Il s'agit d'une jeune femme avec son fils qui sont revenu depuis octobre. Ils ont préféré revenir en France. Ils sont logés sur Pfastatt chez un particulier. Madame peine à trouver un emploi, son enfant étant âgé de 3 ans, des problèmes de garde et des horaires difficiles compliquent sa recherche. Une démarche est en cours pour une éventuelle embauche à M2A Habitat, la COVED...

Facture périscolaire de M2A

Une facture du périscolaire sera prise en charge par le CCAS pour un jeune ukrainien. La période concernée va du 29/11/2022 au 31/1/2023.

Ce tarif est pour 11 repas et 11 temps d'accueil, au prix de 3.70€ pour un repas et 0.56€ pour le temps de l'accueil, soit une facture est de 51.12€.

Les membres du CCAS demandent une prolongation de la prise en charge sur le 1^{er} trimestre 2023.

Bons alimentaires :

Madame BELZUNG demande aux membres du CCAS de réexaminer les tarifs des bons alimentaires au regard de l'augmentation des prix à la consommation en 2022.

Après échange, les membres du CCAS souhaitent que madame BELZUNG fasse une proposition. Elle sera envoyée et étudiée lors du prochain CCAS.

Revalorisation du SMIC :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le montant du Smic passe à **1 709,28€ bruts par mois**, soit 1 353€ net pour 35 heures hebdomadaires (Smic horaire brut à 11,27€).

Opération tulipes :

L'opération tulipes aura lieu les 9, 10 et 11 mars 2023. Un tableau de présence sera envoyé vers la mi-février proposant des créneaux horaires de 2 heures ou 2 heures 30.

Un appel aux nouveaux bénévoles est lancé.

Cartes Pass'temps :

Les cartes pass'temps sont disponibles en mairie depuis le 1^{er} janvier 2023 pour les personnes de plus de 65 ans.

Néolia :

La 2^{ème} tranche des logements sociaux et les logements PSLA de NEOLIA aux Coquelicots sera livrée en octobre 2023. Lors de la validation du projet il était annoncé pour mai 2023.

Devis cadeaux pour anniversaire des aînés 2023

Madame BELZUNG informe les membres du CCAS que l'ensemble du Conseil Municipal a choisi de réitérer les cadeaux d'anniversaire pour les aînés. Un devis a été demandé, les tarifs et les produits seront les mêmes que l'année précédente.

Stage d'un réfugié Syrien :

Du 24 janvier au 10 février 2023 un réfugié Syrien sera en stage à la mairie pour perfectionner son français niveau B2 afin de valider un master. Par ailleurs il pourra postuler en France. Il est ingénieur mécanique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h 40

La prochaine séance est fixée au 30 mars 2023 à 20 h

La secrétaire



Dominique BLANGENWITSCH



La vice-présidente



Christiane BELZUNG